



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 13 décembre 2012

## **Le président de l'Ordre des Infirmiers reçu par la ministre de la Santé**

La ministre de la Santé a reçu le président, le directeur juridique et 4 membres du bureau de l'Ordre National des Infirmiers, hier, lors d'un long entretien que le président Didier Borniche a qualifié de « *franc et très constructif* ». Madame Touraine a concédé que l'Ordre avait bien évolué au regard de la situation passée ; elle a certes souligné un problème d'adhésion chez les infirmiers salariés. Si la ministre a rappelé qu'elle n'avait pas été favorable à la mise en œuvre de l'Ordre des Infirmiers, ses représentants sont sortis rassurés par la volonté affirmée de madame Touraine de ne pas systématiquement défaire ce que la loi avait précédemment créé.

Les actions positives engagées par le Président et le Conseil national (baisse de la cotisation des salariés, pédagogie et information des infirmiers, partenariat institutionnel) sont approuvées par la Ministre et qualifiés de véritable pari. Les élus ordinaires présents ont déclaré vouloir poursuivre dans cette voie de confiance et de conviction avec les infirmiers, qui permet à l'Ordre d'atteindre à ce jour 126 000 inscrits, le plaçant comme le 2ème ordre de France. Désormais, « *une majorité de ces infirmiers sont des salariés* » a souligné Didier Borniche.

Adoptant une posture impartiale, en tant que ministre de la Santé, Marisol Touraine souhaite que le Parlement s'engage, sans précipitation, dans un travail de réflexion sur le sujet et que le temps nécessaire y soit consacré. Elle a annoncé qu'un groupe de travail parlementaire, présidé par une députée, devrait se constituer à l'Assemblée nationale pour effectuer ce bilan et ce travail prospectif. Elle ne préjugera pas du résultat et ne donnera son avis que sur la base du rapport de ce groupe.

### **A propos de l'Ordre National des Infirmiers**

*Avec 126 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*

### **Contacts presse :**

Vianney Le Parquic – Confluence  
01 40 07 34 22  
vianney.leparquic@confluence.fr

Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre  
National des Infirmiers  
06 79 67 14 24